

Co-Psy et DCIO: Info rapide N°7 Janvier 2016

Langue de bois ou dialogue social ?



Le groupe de travail sur les CIO et la carte cible s'est (enfin) tenu le 21 Janvier ! Il s'agissait d'étudier la manière dont les Recteurs interprétaient l'établissement de la carte cible et de revenir sur les fermetures et fusions de CIO déjà réalisées ou programmées.

25 Janvier 2016

Le SNES avait déjà, dans un courrier à la Ministre du 10 12 2015 et au directeur de cabinet le 14 12 2015, alerté sur les dérives en citant des situations précises. Nous souhaitons obtenir des réponses et des engagements.

Force est de constater que nous n'avons obtenu que des réponses dilatoires sur le rappel à l'ordre des recteurs et des engagements..... à accompagner et informer les personnels !

Ce n'est pas ce qui peut convenir aux collègues qui se battent sur le terrain pour empêcher l'affaiblissement du réseau et les fermetures de CIO alors que parfois rien n'y oblige les Recteurs.

Apparemment, aucune nouvelle réunion de ce groupe n'est prévue. Un Comité technique Ministériel devrait se tenir en Mars pour annoncer les mesures prises. **Nous espérons que des réponses plus tangibles et plus satisfaisantes nous seront données d'ici là. Le SNES appelle les collègues à se mobiliser partout pour obtenir un plan de reprise progressive et le réexamen de toutes les fermetures contraires aux engagements du MEN.**

Sommaire :

- *Langue de bois ou dialogue social*
- *De l'adaptation de la profession*
- *Corps unique: ne pas se tromper de décret*
- *Actions*

Par ailleurs, nos craintes sont grandes quant aux nouveaux délais que le MEN entend apparemment, donner à la sortie du décret portant création du corps unique.

En réponse à nos questions, la conseillère au cabinet a indiqué la date de décembre 2016, ce qui risque d'entraîner le report des opérations de gestion (accès à la hors classe) en 2017-2018 et de l'ouverture du concours en 2017 pour une rentrée en 2018. **Autant dire que ce décret aurait de grandes chances de ne jamais voir le jour !** Le SNES et la FSU qui se battent depuis des années pour la mise en œuvre de ce corps commun et ont largement contribué à l'amélioration des textes sur les référentiels, ne laisseront pas cette avancée historique, tant pour l'Ecole que pour les personnels, être remise en cause par un report de la sortie des textes. Ceci signerait vraisemblablement leur enterrement dans la période politique à venir ! Le SNES va s'adresser à la ministre et proposer aux autres organisations des modalités d'actions communes. Il faudra la mobilisation de tous pour faire respecter le calendrier fixé au GT 14 !



GT CIO: « La profession a l'habitude de s'adapter à des situations paradoxales » !

C'est par cette phrase que Madame Weixler, conseillère auprès de la Ministre, a tenu à relativiser l'ampleur des restructurations qui touchent le réseau des CIO !

Certes la profession a été fortement malmenée depuis 2003 et les diverses tentatives de décentralisation en 2012-2013, mais si nous en sommes sortis, c'est grâce nos mobilisations pour convaincre et obtenir gain de cause.

Faut-il pour autant compter pour des péripéties, les fermetures de CIO à Marseille ou dans l'Isère alors que les CD ne se désengagent pas ?

Faut-il tabler sur la souplesse du corps pour accepter la gymnastique imposée, d'avoir à couvrir plus de 50 établissements, de se retrouver à 40 dans des locaux prévus pour 10, d'avoir à assurer une permanence dans les locaux de son ancien CIO qui bien que fermés restent vides, d'avoir à installer tous les jours un panneau « CIO » dans une salle de maison des associations, prêtée par une mairie pour compenser la fermeture du CIO !

Par ailleurs, de nombreux points touchant à la gestion des personnels, demeurent très flous.

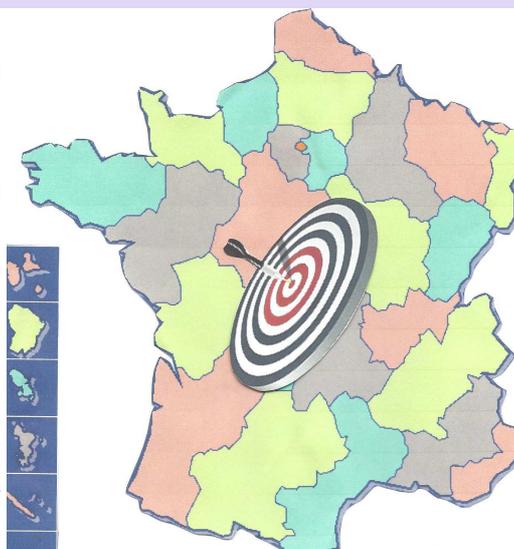
Les réponses fournies par la conseillère au cabinet ont traduit une perception assez distante des réalités de terrain ! Comment affirmer que dans la restructuration du réseau, le choix des lieux d'implantation pourrait au besoin être revu alors que les collègues sont touchés par des mesures de carte scolaire et qu'on ne peut décemment prévoir de les faire déménager chaque année !

La situation des directeurs ne paraît pas non plus inquiéter la conseillère de la ministre ! Pourtant sur le terrain, certains directeurs risquent de se retrouver à deux sur le même poste. Contrairement à ce qu'affirment certains CSAIO il n'existe pas de DCIO adjoint dans le statut et nous n'en voulons pas ! Comment faire alors pour affecter les collègues ?

L'analyse que le SNES a réalisé des cartes cibles dans les académies montre que beaucoup de décisions sont encore prises dans l'urgence, sans recherche de solutions alternatives, et que la conception même de ce qu'on appelle « antenne », « point d'accueil » « site » relève d'interprétations très locales. Certains de ces lieux ont des numéros d'immatriculation dans certaines académies mais pas dans d'autres, ce qui veut dire que les collègues peuvent ou non y être nommés !

Manifestement plusieurs académies auraient bien besoin de comprendre la conception du MEN pour définir ce qu'est un CIO avant de préciser leur carte cible ! Le discours sur la visibilité des « gros CIO », vantant le regrouper des équipes, produit à la fois par le SGEN et par le MEN, ne tient pas la route une seule seconde lorsqu'on voit les conditions d'exercice des collègues, les secteurs démesurés à prendre en charge et les limitations en terme de frais de déplacements que les rectorats imposent : Un seul déplacement remboursé par semaine ou tous les 15 jours pour un établissement ! 100Kms, aller et retour, pour se rendre au CIO le plus proche ! Quel bénéfice pour les élèves et les familles ? Quelle visibilité pour l'action du CIO, surtout lorsqu'il est regroupé avec une mission locale ?

Enfin sur les conventions signées dans le cadre du SPRO, on ne peut qu'être surpris de la réponse du MEN qui les a jugées conformes aux textes, tout en précisant qu'il n'avait pas étudié les chartes ou cahier des charges introduits dans les conventions ! Ceci relativise totalement les assurances du MEN !



Corps unique des psychologues : Ne pas se tromper de décret !

L'argument développé par le MEN concernant le report, porte sur l'avancée des discussions sur les carrières (PPCR) prévu pour janvier 2017. Il est clair qu'il faut permettre aux Co-psy et aux DCIO de bénéficier des mesures de revalorisation de la grille, de transformation des indemnités en points d'indices et d'accès au 3^{ème} grade, en priorité pour les Directeurs. Mais ceci n'implique pas le report de la sortie du décret sur le corps commun, dont les aspects financiers seront modifiés automatiquement par l'application des textes du PPCR. Il faut donc s'assurer, d'abord, de la création du corps, faute de quoi l'accès à la HC sera barré pour les Co-psy ! Certes le précédent décret n'a jamais été ré-ouvert et les Co-Psy ont été privés de Hors classe pendant plus de 20 ans. Mais il ne faut pas oublier que c'est la structuration même du corps, installant les directeurs sur les bornes indiciaires de la hors classe, qui a empêché toute amélioration. En l'absence de publication du nouveau décret c'est cette injustice qui va se prolonger, même si le bénéfice du PPCR remontera quelque peu la borne supérieure du 11^{ème} échelon de 658 à 673 ! **Il faut donc se mobiliser pour la sortie du texte au plus tard en septembre 2016 et l'effectivité immédiate des mesures prévues. C'est ce que nous porterons au prochain GT**

Actions !

A Reims

Alors que la carte cible avait été évoquée fin novembre, nos collègues ont eu la surprise d'apprendre qu'un CTA était réuni le 14 Janvier pour acter la fermeture de 3 CIO, (Vitry le François, Langres, et Bar/Aube). Aucune tractation n'a été engagée par le Rectorat auprès des collectivités concernées pour tenter d'obtenir, comme cela s'est fait dans d'autres académies, un logement gratuit ou à faible coût !

De plus, 3 postes administratifs vont être supprimés, un dans chacun des CIO cités, ce qui réduit à néant la possibilité de garder un de ces CIO ouvert en septembre 2016 ! Quel avenir pour les DCIO de ces établissements, et la pérennité de leur poste ? Il a même été proposé aux collègues de tenir des permanences dans des « structures partenaires » ! Quel progrès pour la visibilité des CIO !

A l'appel du SNES les collègues ont manifesté leur opposition lors de la journée académique le 21 Janvier et sont intervenus auprès du représentant du MEN présent à cette réunion.



A Orléans _ Tours

Après les mobilisations de l'an dernier l'académie avait déjà obtenu une « rallonge » sur la carte cible passée de 12 à 19 sur les 23 CIO actuels. Aujourd'hui tous les CD se sont désengagés mais nos collègues ont obtenu un report de l'effet des décisions au 31 12 2016.

Le rectorat prendra le relais au 1 janvier 2017 et a donc un an pour rechercher des solutions acceptables Mais la plus grande vigilance s'impose devant la « créativité » de ce rectorat qui crée des « CIO multisites » c'est-à-dire avec un seul numéro d'immatriculation mais des lieux éclatés et des « points

Actions dans les académies ; Obtenons le respect des engagements pris !

Orléans-Tours (suite)

d'accueil « dont la définition juridique reste des plus floues. La fusion des deux CIO d'Orléans, contrairement aux affirmations rectorales, met les collègues en difficulté, à 25 pour 4 bureaux mais sans lieu physique pour poser ses affaires ! Qu'on ne nous dise pas que la configuration d'un CIO n'a aucun impact sur les pratiques des collègues en termes d'entretien, ou de travail de groupes au CIO !

A Paris

Suite aux mobilisations menées par le SNES l'an dernier, Le Conseil de Paris, dans son vœu du 18 mars 2015 a décidé le principe « d'une convention d'occupation à titre gratuit des locaux appartenant à la Ville pour le maintien des CIO » transférés à l'Etat.

Le 3 novembre 2015, le Chef du SAIO a informé les directeurs de CIO, que le Ministère avait proposé au Rectorat de désigner 7 CIO d'Etat pour l'académie de Paris et le 5 janvier 2016, le Directeur de l'académie a informé du projet de carte cible et des implantations retenues. Si la décision de 7 implantations -CIO est maintenue par le Rectorat, alors l'académie de Paris perdra 6 services publics de proximité (les CIO de Médiacom et de l'enseignement supérieur n'ayant pas été considérés comme des CIO ayant des missions extra territoriales, ce qui justifierait pourtant de ne pas les inclure dans la carte cible). De plus en supprimant les CIO du 18ème et du 19ème, on priverait de CIO, une population qui comporte la moitié des établissements REP et REP + de Paris.

Le projet est passé au CTA du 14 Janvier mais les actions engagées par nos collègues, semblent avoir fait bouger le MEN: Le CIO Médiacom ne serait plus comptabilisé dans la carte cible, ce qui permettrait de préserver le CIO du 19ème ! L'action paye !

A Amiens

A la suite de l'Aisne et de l'Oise, le Conseil départemental de la Somme se désengage progressivement mais totalement du financement des CIO. Conséquences dans l'académie : **Sur 18 CIO, quatre risquent de disparaître, dont trois dans le seul département de la Somme!** Dès la rentrée prochaine sont menacés le CIO de Senlis (60), et celui d'Amiens-nord et son antenne d'Albert (80), qui risquent de se trouver regroupés avec le CIO Amiens-sud, pour former un CIO de plus de 40 personnes, prenant en charge 47 EPLE sur un territoire couvrant la moitié du département ! Le rectorat rechercherait des "solutions" d'hébergement auprès des communes mais quel sera leur statut ? Quelle affectation pour les collègues (CO-Psy et administratifs) ? Garderont-ils leur directeur/trice ?

Pour le SNES-FSU et pour les personnels, l'État doit reprendre tous les CIO et dans l'immédiat, le rectorat doit augmenter le nombre de CIO d'État dans sa carte cible !

À l'initiative du SNES-FSU, les personnels se sont déjà mobilisés 2 fois : en novembre, par un rassemblement d'un 1/3 des personnels des CIO devant le rectorat, puis début janvier, à l'occasion du « Forum du lycéen à l'étudiant » en portant le badge « Touche pas à mon CIO » à l'attention de Madame le Recteur, des usagers et de la presse.



Les personnels restent mobilisés et l'action continue, portée par le SNES : une nouvelle demande d'audience est faite à Mme le Recteur et un nouveau rassemblement des personnels est programmé le 29 février !